

# **NON A L'AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX A SAINT MICHEL SUR ORGE !**

## **NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LES SERVICES MUNICIPAUX !**

### **UNE MODIFICATION DU BUDGET 2009 DE LA VILLE EST ENCORE POSSIBLE !**

Le budget 2009 voté par la droite lors du Conseil municipal du 16 février 2009 se caractérise par deux mesures très néfastes.

**- La hausse annoncée du taux des impôts locaux, avec la revalorisation des bases, va se traduire par une augmentation d'environ 10% de la part communale sur nos feuilles d'impôt.**

Les Saint-Michellois devront aussi subir la hausse de la taxe sur les ordures ménagères, et des parts départementales et régionales, ces deux collectivités étant étranglées par les différents transferts de charges que leur impose l'État.

**- La suppression de 5 postes aux services municipaux « ville propre » et bâtiment, est en totale contradiction avec la nécessité d'une ville plus propre et d'un meilleur entretien des bâtiments communaux.**

Personne ne conteste le poids important des charges de personnel. Mais nous considérons que le service public doit être plutôt renforcé et mieux organisé, au lieu de faire appel à des prestataires privés.

#### **Un autre choix est possible**

Les élus du groupe « St-Michel-Gauche-Avenir », ont présenté un amendement qui permet de ne pas augmenter les impôts locaux et de maintenir les 5 postes pour les services ville-propre et bâtiment, sans remettre en

cause les travaux nécessaires dans les écoles et les équipements sportifs, sur la voirie et les espaces publics ou pour reconstruire enfin la salle des Fêtes.

Cette proposition d'amendement préconisait deux orientations différentes:

**1/ Nos impôts ne doivent pas financer les projets d'acquisition de terrain** (estimés à 677 000 €). Ceux-ci pourront être financés par un emprunt à très court terme ou par l'excédent du compte administratif de 2008. La ville préempte pour revendre. Il n'y a pas d'urgence à financer maintenant ces acquisitions qui ne pourront se faire qu'au fur et à mesure des opportunités.

**2/ Économiser sur toutes les dépenses « de prestige »** (annuler l'augmentation de l'indemnité du maire et des adjoints, limiter les frais de communication ...) **sur des dépenses qui pourraient être prises par l'agglomération** (illuminations de fin d'année, signalétique d'entrée de ville) **et supprimer des dépenses contestables** (vidéo surveillance, remise en cause du programme « phyt'eaux cités » pour lutter contre les pesticides).

**Cet amendement a été rejeté sans le moindre débat, alors que pendant la campagne électorale le maire s'était engagé à ne pas augmenter les impôts !**

### **- Pétition -**

**Nous, citoyens Saint-Michellois, demandons en application de l'article 10 du règlement intérieur du Conseil municipal qu'un débat public ait lieu lors de la séance du 30 mars 2009 pour modifier le budget dans le sens de l'amendement présenté le 16 février afin de ne pas augmenter les impôts locaux et de maintenir les 5 postes aux services « ville propre » et bâtiment.**

<b>NOMS – Prénoms</b>	<b>Adresses</b>	<b>Signatures</b>